

TARIFS au 1^{er} janvier 2021

Nouvelles communes : St Sauvier (01/20), Reugny (07/20), Viplaix(01/21).

Liste des communes conventionnées : Chamblet, Colombier, Commentry, Désertines, Domérat, Estivareilles, Haut-Bocage (Givarlais, Louroux-Hodement, Maillet), Huriel, Hyds, La Chapelaude, Lavault Ste Anne, Malicorne, Marcillat en Combraille, Montluçon, Nérès les bains, Prémilhat, Quinssaines, Reugny, Saint Angel, Saint Sauvier, Saint Victor, Teillet-Argenty, Vallon en Sully, Vaux, Villebret, Villefranche d'Allier, Viplaix.

CODE	REVENUS Mensuels	REVENUS ANNUELS *		Commune conventionnée	Commune non conventionnée
		de	à		
0	2 000 et +	24 000 € et +		33 €	38 €
1	- de 2 000€	21 600 €	23 999 €	30 €	35 €
2	- de 1 800 €	19 200 €	21 599 €	27 €	32 €
3	- de 1 600 €	16 800 €	19 199 €	24 €	29 €
4	- de 1 400 €	14 400 €	16 799 €	21 €	26 €
5	- de 1 200 €	12 000 €	14 399 €	18 €	23 €
6	- de 1 000 €	9 600 €	11 999 €	15 €	20 €
7	- de 800 €	0 €	9 599 €	12 €	17 €

REVENUS ANNUELS * = Revenus du foyer avant abattement + revenus fonciers + revenus financiers + rentes

Options :

Détecteur de fumée : 20,00 € à la signature de l'avenant du contrat, coût : redevance + 2 € / mois .

Géolocalisation : signature d'un contrat et d'un avenant, coût : redevance + 15 € / mois.

Enceinte supplémentaire : signature d'un contrat et d'un avenant, coût : redevance + 15 € / mois.